

Procès-verbal de l'assemblée CT du 12.06.24 (Online)

Présent : GR Suisse-Centrale : Marion Zimmermann, GR Valais : Gisela Stöckli, GR Grison : Andrea Sulig, GR Nord-Ouest : Daniel Brechbühl, GR Wyland : Helene Nossung, GR Bern/Freiburg : Carmen Hernandez, GR Romand : Silvia Nicole, GR Plaine du Rhône : Pierrette Moulin, Délégué de juges : Marco Rella.

Non excusés : Président de la SSDS : Ruedi von Niederhäusern, GR Seerücken : Sven Rettich

1. Bienvenue

Andreas Schiess souhaite la bienvenue à tous les délégués présents. Le sujet principal de cette assemblée ; la proposition de la modification du règlement des épreuves de travail limitées et de l'attribution des points pour les qualifications CS/CE, élaborée par un groupe de travail.

2. Explications des différents délégués techniques concernant le vote

- **RGSO : AS :** Le GR Suisse-Orientale approuve, car il considère la phase de test sur 2 ans comme un net avantage. **OUI**
- **GRSC : MZ :** Le GR Suisse-Centrale, initiateur de la requête. Le groupement ne peut approuver la proposition actuelle, si les inscriptions mises en ligne (comme demandé un minimum de 20 participants) sont prises en considération et non celles des participants présents lors du concours. **ABSTENTION**
- **Remarques :** Une épreuve de travail (CS/CE) ne compte que si au moins 20 équipes prennent le départ. Par contre les AKZ peuvent être attribués jusqu'aux 18^{ème} participants. Il est recommandé d'annoncer les trails avec 25-27 places de départ, afin d'être sûr d'avoir 20 participants présents lors de l'épreuve de travail. Les épreuves de travail non limitées sont toujours possibles.
- **RG NO : DB :** Le GR Nord-Ouest, après un sondage WhatsApp avec leurs membres ; ils approuvent la requête. Nous espérons que cette phase de test sera plus équitable pour les participants du samedi et/ou dimanche. **OUI**
- **RG B/F : CH :** Le comité n'a guère réagi sur la demande de cette requête. Caroline Meier a interrogé ses équipes d'entraînements. Les classements journaliers sont approuvés, mais le reste est perçu comme trop compliqué du point de vue de l'organisateur des épreuves de travail. **NON**
- **GRG : AS :** La majorité du GR des Grisons approuve cette phase de test sur 2 ans. Les classements journaliers sont souhaitables. **OUI**
- **RGV : GS :** Le GR du Valais approuve les classements journaliers, mais refuse les épreuves limitées. **NON**
- **RGW :HN :** Le comité du GR Wyland approuve la phase de test sur 2 ans. Comme le groupement possède que des petits lots de moutons, ce règlement augmente les chances de proposer également des petites épreuves de travail. **OUI**

GRS :SR : Absent

GRPDR : PM : Le GR Plaine du Rhône n'approuve pas. 20 participants dans une classe n'est guère possible dans leur région. C'est pourquoi, il rejette la proposition. **NON**

GRR : SN : Etant donné que le GR Romand peut également compter sur plusieurs groupes moyens de moutons, ils approuvent clairement cette phase de test sur 2 ans. Par contre s'ils disposent de plus de moutons, ils proposeront néanmoins des épreuves de travail non limitées. **OUI**

Délégués de juges : MR : Cette requête a déclenché une pluie de courriels. Pour plusieurs juges, la requête est formulée de manière trop "ouverte". Il faut tenir compte des conséquences sur le règlement et de l'effort technique nécessaire pour le modifier. Comment le règlement fédéral est-il géré ? Les modifications sont-elles adaptées durant la phase de test ou comment veut-on gérer la chose ? **NON**

Président SSDS : RvN : Absent

3. Résultats des votes :

5 x OUI / 4 x NON et 1 x ABSTENTION **La phase de test est approuvée**

Andreas Schiess et Marco Rella clarifieront les modifications techniques et annonceront la date exacte à laquelle les règles modifiées seront applicables. Il est possible que l'objectif souhaité ne puisse pas être fonctionnel à partir du 01.09.2024.

20 :31 Fin de l'assemblée

Berlingen, 13.06.24

Helen Nossung RGW